

Une démarche partenariale pour accompagner un maximum de jeunes vers l'apprentissage



### Un guichet unique de l'apprentissage dédié aux jeunes

Centraliser les informations, coordonner les acteurs et les dispositifs pour favoriser les parcours en alternance.

**A**vec 36 % des jeunes en errance à la sortie du système scolaire pendant deux ans avant le premier contact avec une structure d'insertion, et un nombre important de ruptures de contrat d'apprentissage, les acteurs du bassin d'emploi de Carcassonne ont décidé d'unir leurs forces.

La Chambre de commerce et d'industrie de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary, Pôle emploi et la Mission locale du Bassin carcassonnais ont ainsi créé en 2008 -au départ de manière expérimentale- un guichet unique de l'apprentissage. Devant le succès rencontré, ils ont été rejoints en 2011 par la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aude, la Chambre d'agriculture de l'Aude et l'association locale de BTP-CFA qui gère les formations d'apprentissage du bâtiment et des travaux publics.

Les partenaires ont d'abord souhaité accélérer l'accès aux parcours d'alternance. Car plus l'éloignement des jeunes avec l'emploi est long, plus le risque de marginalisation s'aggrave.

Ensuite, les partenaires ont cherché à mieux sécuriser les parcours d'alternance. La mise en place d'immersions en entreprises permet au jeune de découvrir son futur emploi, puis de signer en toute connaissance, ce qui contribue à fortement réduire le taux de rupture de contrats.

Ainsi, ce taux évalué à 31,6 %, tombe à 12,5 % lorsque le jeune a effectué une période en milieu professionnel (PMP) dans l'entreprise où le contrat d'apprentissage a été signé.

### OBJECTIFS ET NATURE DES ACTIONS

Cibler les jeunes, en priorité ceux titulaires au maximum d'un certificat d'aptitude professionnelle, pour qui les offres en alternance se raréfient au profit de niveaux supérieurs.

#### → étape 1

**Sensibiliser et informer le jeune** en lui permettant de rencontrer les différents acteurs de l'alternance dans des lieux coordonnés entre eux et l'informer du rôle de chaque partenaire, via différentes démarches.

- Proposer au jeune des ateliers multi-partenariaux pour l'informer sur l'alternance, les offres de formation, les démarches, leurs droits et leurs devoirs.

### LES POINTS FORTS DU DISPOSITIF

Coordination des différents acteurs de l'alternance et mutualisation des compétences.

Sanctuarisation d'un lieu immatériel unique pour les jeunes et les parents qui évitent le phénomène de « balle de ping-pong ».

Mise en place d'un référentiel commun et d'un guide en direction des entreprises.

Valorisation de l'alternance.

Augmentation des offres en apprentissage.

Montée en puissance du nombre de jeunes en contrat d'apprentissage.

Anticipation de la gestion du décrochage.

## Les partenaires ont d'abord souhaité accélérer l'accès aux parcours d'alternance

- Réaliser conjointement des outils de communication à destination des jeunes et des entreprises : plaquettes d'information sur les contrats d'apprentissage, de professionnalisation, les aides aux apprentis, les services de la mission locale...
- Offrir au jeune un accompagnement renforcé pour le faire bénéficier :
  - > de l'offre de service de la mission locale (Contrat d'insertion dans la vie sociale, allocation interstitielle, période en milieu professionnel...);
  - > des différents outils de la mission locale (actions financées par le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes : tutorat, bilan cible emploi, orientation alternance...);
  - > et d'un suivi tout au long de son parcours en alternance, puis à sa sortie du Centre de formation des apprentis (CFA).

### → étape 2

**Orienter le jeune** dans ses choix et valider son projet professionnel en :

- valorisant les offres en alternance :
  - > mutualisation des offres entre les structures pour permettre une plus large diffusion ;
  - > généralisation de mise en ligne de ces offres : bourse de l'apprentissage, parcours 3 (système d'information des missions locales), Pôle emploi, association régionale pour l'emploi et la formation en agriculture ;
- organisant l'évaluation du jeune et de son projet professionnel :
  - > valoriser les habiletés via la méthode de recrutement par simulation de Pôle emploi ;
  - > aménager des ateliers de découverte des métiers au CFA ;

- > mettre en place des stages, avant la signature du contrat, pour permettre au jeune d'être sûr de son choix et anticiper d'éventuelles ruptures liées à une mauvaise orientation.

### → étape 3

**Assurer un suivi mutualisé** des jeunes grâce à :

- des échanges réguliers entre les différentes structures concernées sur les jeunes intéressés, leurs parcours (système d'information collaboratif alternance en cours de construction avec le fonds d'expérimentation pour la jeunesse) ;
- une veille conjointe du jeune en contrat, permettant une plus forte réactivité en cas de problème.

## RÉSULTATS

En 2012, **594** jeunes du Bassin carcaissonnais ont bénéficié du guichet unique contre **518** en 2011 (les jeunes n'ont pas tous signé un contrat mais ont bénéficié d'un accompagnement).

**240** jeunes ont signé un contrat d'apprentissage

**304** offres traitées émanant du CFA de la CCI, **60** offres émanant du CFA agricole.

En 2012, **14 %** des jeunes positionnés sur les offres en alternance sont originaires de zones urbaines sensibles, contre **2,3 %** originaires de zones de revitalisation rurale.

### Contact

Serge ESTEBAN  
Mission Locale du Bassin carcaissonnais  
2 Square Gambetta - 11000 Carcassonne  
04 68 10 22 90  
[serge.esteban@mli-bc.fr](mailto:serge.esteban@mli-bc.fr)